

C6

Monsieur et Madame CAROD Marcel

7, Boulevard de l'Echo

26340 SAILLANS

Tél : 04 75 21 57 16 et 06 43 77 34 98

Courriel : marcel.carod@aliceadsl.fr

Monsieur et Madame CAROD Alain

Rue du Railler

26340 VERCHENY

Tél : 04 75 21 71 71 et 06 81 09 94 51

Saillans, le 20 Mai 2019

Monsieur le Maire de SAILLANS,

Nous accusons réception de votre lettre du 03 Mai 2019.

Nous vous signalons que le terrain en question est en indivision et que notre courrier du 13 Avril 2019 reste valable sur tous les points.

Nous avons relevé votre souhait de « ne pas pénaliser le développement économique de la commune » et aussi « de ne pas pénaliser les entreprises existantes de Saillans qui auraient besoin de s'agrandir ». Ce souhait est certes louable mais il ne tient pas compte de la valeur économique d'une vigne dans l'élaboration de la Clairette de Die et aussi du fait que lorsqu'un chef d'entreprise digne de ce nom, investit sur un terrain pour une construction, il prévoit toujours une solution pour une extension future.

Nous vous faisons également remarquer que « l'extension de la ZA mais de taille très limitée (6500 m²) » est totalement incohérente. En effet sur une surface restante de 3 500m² il est pratiquement impossible de planter une vigne car il faut réserver une surface conséquente aux deux extrémités afin que les outillages viticoles puissent évoluer (les tournières).

Pour éviter toutes polémiques puisque nous ne sommes visiblement pas d'accord sur ce projet, n'aurait-il pas été plus simple et intelligent d'avoir eu une entrevue avec nous pour discuter d'une solution alternative possible. Le plus logique et équitable étant sans doute de nous proposer un terrain de surface identique sur Saillans, plantable en vigne AOC en payant les frais de replantation et le manque à gagner du à l'arrachage à Messieurs CAROD Alain et Marcel les propriétaires et Monsieur ESCOFET Bruno le locataire... ?

Nous avons relevés dans cette lettre deux termes qui nous semblent contraires à savoir : « le choix effectué » et « nous n'avons pas fait le choix d'un emplacement réservé (contraignant) ». Nous en déduisons donc que le projet est en cours de discussion. Cependant si comme vous l'indiquez par la suite : « il n'y a pas à ce jour de projet » sachez qu'une vigne c'est un investissement lourd qui a une durée de vie de 50 ans voire plus....

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

CAROD Marcel



CAROD Alain





A Saillans, le Vendredi 03 Mai 2019

Mairie de Saillans
1 Place Maurice Faure
26340 SAILLANS
Tél. 04 75 21 51 52

Madame, Monsieur CAROD
7 Boulevard de l'Echo
26340 Saillans

OBJET : PLU

No/Réf : 2019 – 166

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 13 avril dernier.

Le zonage proposé pour la révision du futur PLU de Saillans a été élaboré suite aux réflexions en ateliers publics et au sein du Groupe de Pilotage Citoyen, avec l'appui du bureau d'étude et la consultation des Personnes Publiques Associées.

De ces échanges et de ce travail, est ressorti le besoin d'anticiper les besoins de développement futur de la zone artisanale, qui est actuellement à saturation, afin de ne pas pénaliser le développement économique de la commune. Les possibilités géographiques d'extension de la ZA sont très limitées : les seules possibilités concernent les parcelles E547 et E549, qui sont des terres agricoles en AOC, actuellement cultivés en vigne.

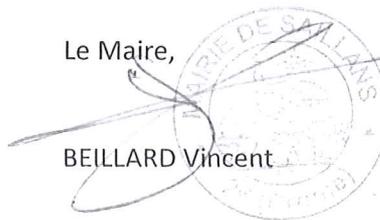
De ces échanges est également ressortit le souhait de préserver les terres agricoles et naturelles et limiter fortement leur urbanisation. Le choix effectué est donc celui d'un compromis : proposer une extension de la ZA, mais de taille très limitée (6500m²), destinée essentiellement à ne pas pénaliser les entreprises existantes de Saillans qui auraient besoin de s'agrandir. En cohérence avec le ScOT Vallée de la Drôme Aval, les nouvelles activités économiques seront orientées vers les autres zones artisanales de la Vallée de la Drôme.

Toutefois, nous n'avons pas fait le choix d'un emplacement réservé (contraignant) car il n'y a pas à ce jour de projet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Le Maire,

BEILLARD Vincent



Monsieur et Madame CAROD Marcel

7, Boulevard de l'Echo

26340 SAILLANS

Tél : 04 75 21 57 16 et 06 43 77 34 98

Courriel : marcel.carod@aliceadsl.fr

Monsieur et Madame CAROD Alain

Rue du Railler

26340 VERCHENY

Tél : 04 75 21 71 71 et 06 81 09 94 51

Saillans, le 13 Avril 2019

Monsieur le Maire et les Conseillers (e) de la commune de SAILLANS,

Nous sommes surpris d'apprendre en consultant le PLU de la commune de SAILLANS que nos vignes référencées comme suit : E 547 et E 549 au lieudit « LA TUILIERE » font partie pour une grande surface de la zone dédié à des « activités économiques ».

Nous sommes très surpris en effet car de quel droit vous permettez-vous de sacrifier les intérêts de l'agriculture à celui du commerce et de l'artisanat ?... Pour une commune qui se veut participative et écologique de quel droit prétendez- vous que des bâtiments industriels :

- soient plus valorisant à la vue que celui d'une vigne...
- plus nécessaire à son économie qu'une vigne qui par son appartenance au vignoble de la Clairette de Die, fait vivre la vallée et participe à son renom... Il est à noter par ailleurs qu'à plusieurs reprises vous indiquez clairement sur ce projet vouloir limiter les constructions dans les espaces agricoles et que le dynamisme dépend en partie des activités agricoles.

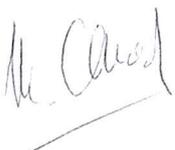
Nous ne comprenons pas l'intérêt de la commune de SAILLANS et sa vision à long terme si ce n'est peut-être :

- De privilégier certains intérêts particuliers...
- Essayer comme à AOUSTE de créer une zone de chalandise pour produits « made in étranger »... (la commune de SAILLANS serait-elle aussi pour la consommation à outrance...).

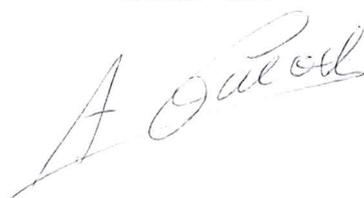
Nous ne comprenons pas mais sachez que les anciens viticulteurs que nous sommes et les viticulteurs en général par l'intermédiaire de leur syndicat de défense de la Clairette de Die ne se laisseront pas faire et surtout ne resteront pas inactifs en ayant recours à toutes les actions judiciaires possibles pour supprimer l'agrandissement de cette zone dédiée aux activités dites économiques sur le PLU de SAILLANS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire et Conseillers (e), l'expression de nos sentiments distingués.

CAROD Marcel



CAROD Alain



ANNEE DE MAJ	2017	DEP DIR	26 0	COM	289 SAULLANS	TRES	010	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	C00142									
Propriétaire/Indivision LE TEMPLE 26340 VERCHYENY Propriétaire/Indivision 7 BD DE L'ÉCHO 26340 SAULLANS																					
CAROD/MARCEL HENRI CAROD/MARCEL HENRI																					
N(e) le 31/10/1945 à 26 DIE N(e) le 08/04/1947 à 26 DIE																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
EVALUATION																					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA.A.CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN REXO	FRACTION REXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
00	B	276		SAINTE JEAN	B040			1289A	BK	1	02		4 20	1,58	GC	TA		5,88	20		Feuille
00	E	143		LA TUILLIERE	B046			1289A		VI	01	V.AOC	39 60	116,43	GC	TA		0,32	20		
00	E	144		LA TUILLIERE	B046			1289A		S			20	0	GC	TA		129,97	100		
00	E	547		LA TUILLIERE	B046	0147		1289A		VI	01	V.AOC	44 21	129,97	GC	TA		25,99	20		
00	E	549		LA TUILLIERE	B046	0148		1289A		VI	01	V.AOC	55 51	163,2	GC	TA		163,2	100		
HA.A.CA 34 11 98 REXO 685 EUR REXO 3426 EUR COM 2741 EUR T.A.N.F.A.D R.F.M.P R.F.M.P MAJ.T.C MAJ.T.C 3426 EUR 0 EUR 0 EUR																					